

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers  
En exercice : 36  
Présents : 20  
Votants : 26

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf juin à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du  
Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la  
présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 12 juin 2017

Présents les délégués avec voix délibérative :

Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ;  
Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ;  
Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO  
(Saint-Christophe la Grotte); Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE  
GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON (Saint- Joseph de Rivière)  
; Christian ALLEGRET, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN  
(Saint-Laurent du Pont); Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38); Brigitte BIENASSIS  
(Saint- Pierre d'Entremont 73); Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)

Pouvoirs : Gérard DAL'LIN à Nicole VERARD, Christiane MOLLARET à Martine MACHON,  
Jean-Louis MONIN à Jean-Claude SARTER, Nathalie HENNER à Christel COLLOMB, Cédric  
VIAL à Myriam CATTANEO, Céline BOURSIER à Bertrand PICHON-MARTIN

**OBJET : AVENANT REHABILITATION DES  
ATELIERS COMMUNAUTAIRES – LOT. 5  
ELECTRICITE**

**CONSIDERANT** la décision du Conseil communautaire du 30 juin 2016 attribuant le marché de réhabilitation des  
ateliers communautaires à l'entreprise **ST CHRISTOPHE ELEC** pour un montant de 37 136.01€ HT.

**CONSIDERANT** les travaux supplémentaires rendus nécessaires par l'exécution du marché de travaux.

Le montant de l'avenant n°01 et du nouveau marché s'élève à :

Marché de travaux initial		Montants EUR HT	Montants EUR TTC
Date :			
	Montant initial	37 136,01	44 563,21

  

Avenant n°1			
Date :			
	Incidence (±)	5 905,28	7 086,34
	Montant rectifié	43 041,29	51 649,55

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**.

➤ **AUTORISE** le Président à signer cet avenant.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 20 juin 2017,

Le Président  
  
Denis SEJOURNE  
